

# Restitution des travaux de l'atelier A : Urbanisme tactique et accessibilité



## Participants :

Chatelier David - Nantes Métropole  
Grasset Brigitte - Toulouse Métropole  
Guilmin Anne - Métropole d'Aix-Marseille-Provence  
Harat Nina - Rouen Normandie Métropole  
Migliaccio Pierrick - Métropole d'Aix-Marseille-Provence  
Perrin Alice - Ville de Paris  
Pignaud David - Toulouse Métropole

# Qu'est-ce qui a guidé les travaux ?

---

- **Un constat :**
  - l'urbanisme tactique, un concept à la mode mais aux **contours encore flous**, peu définis
  - l'UT peut répondre ou **impulser** de nouveaux usages
  - des projets **hors processus habituels**, ne permettant pas les circuits d'avis, de contrôle, de validation habituels, encore plus sur la thématique "accessibilité", engageant une **qualité dégradée de la démarche projet**
  - caractère provisoire accentue la non prise en compte des recommandations standards
  - **Accessibilité**, thématique transversale, "**oubliée**" dans le cadre de ces projets réalisés en mode dégradé, question de la temporalité de ces projets

# Qu'est-ce qui a guidé les travaux ?

---

- **Une problématique** : Comment garantir et maintenir l'accessibilité dans le cadre de projets d'urbanisme tactique?
- **Un livrable** : fiches techniques thématiques (signalétique au sol, signalétique verticale, signalétique mobile, conflits d'usages, lisibilité, continuité des itinéraires, entrée/sorties des espaces) garantissant à chaque porteur de projet une bonne prise en compte de l'accessibilité

# Et s'il fallait retenir une idée principale



- **Les trois principaux apports de l'atelier :**
  - L'urbanisme tactique est difficilement définissable. On s'accorde plutôt sur la typologie des projets concernés qu'ils soient provisoires, transitoires, éphémères, temporaires, récurrents, saisonniers, d'urgence, ou bien qui répondent à une expérimentation, test...
  - Aménagements sur durées déterminées, locaux et facilement réversibles
  - Faire des préconisations pratiques très spécifiques par rapport aux attentes des piétons vulnérables ou non.

# Points de vigilance

---

- **Signalétique**
  - au sol
  - verticale
- **Repérage et continuité des espaces**
  - lisibilité
  - continuité des itinéraires
  - Entrée/sorties des espaces, lisibilité des différents statuts
- **Conflits d'usages :**
  - séparation des espaces (piétons / vélos, piétons / VL),
  - confort, espaces de repos
- **Communication, information sur les projets (sur leur côté temporaire, réversible...), sur les statuts (compréhension de la zone de rencontre...)**

# Signalétique verticale

- Mobile ou non, concernent les dispositifs de signalétiques sur les cheminements piétons:



- ganivelles contre les véhicules motorisées mal disposées pas toujours à la même place...
- panneaux de signalisation provisoire obstruant les trottoirs (nuit au repérage des Def. Vis / def. Int.)



- **Nécessité de clarifier les usages, les règles et leur périmètre régulièrement**
- Information claire, concise, universelle, affirmant que le piéton est prioritaire pour alerter sur le statut de la rue, “les règles du jeu”, les modalités et les changements de statuts



# Signalétique au sol

**Signaler mais pas dans la précipitation :**

Pas de délimitations physiques, tactiles

ni contrastés les mal et non voyants se retrouvent sur la chaussée de la piste cyclable



# Signalétique au sol

**Le marquage visuel est un outils d'accompagnement renforçant le statut de certains aménagements :**

une démarche nouvelle qui soulève des questions en matière d'accessibilité ( le marquage visuel peut en effet poser problème aux personnes déficientes visuelles, mentales et autistes...)



# Continuité des itinéraires

Des dispositifs d'occupation de l'espace très aléatoires :

Au sein d'une même rue ou d'une rue à l'autre (terrasses, panneaux....)

Appropriation de l'espace par les commerçants non sensibilisés

Des changements de logique déstabilisant

Un problème pour

- le repérage des personnes déficientes visuelle
- les personnes déficientes intellectuelles.
- la circulation des personnes en fauteuil



*“ il y a des rues piétonnes où on peut marcher au milieu et d'autres pas. Pourquoi avoir plusieurs règles ? ”*

# Signaler les entrées/sorties des espaces



« Et ici ? C'est encore piéton ou pas ? »



**Des entrées/sorties problématiques : confrontation au danger immédiat** pour les déficients visuels, intellectuels, les enfants, les cyclistes

**Des solutions à imaginer sous forme de kit-mobiles pour assurer les transitions**

Créer sur les sorties à risques des obstacles qui rabattent le piéton sur les trottoirs ? Créer des entrées en entonnoir lorsque les trottoirs sont occupés ? Signaler aux VL et vélos la sortie de piétons ?

# Conflits d'usages

## Des conflits d'usages vélos/piétons souvent constatés



**Sur certain espace le piéton n'est plus sécurisé / des délimitations flous / pas de délimitation tactile**

vitesse et flux importants, les passage piéton ne sont pas toujours matérialisé,

Des aménagements parfois incompris ou non respectés...

**Un contexte qui dissuade les piétons** : des configurations parfois « dangereuse » pour les familles, personnes âgées et à proscrire pour les déficients visuels

# Conflits d'usages

Des conflits liés aux transports en communs

Sécurité, Confort et Accessibilité parfois dégradés



# Conflits d'usages

**Des conflits liés aux Terrasses ou aux commerces**

Sécurité, Confort et Accessibilité parfois dégradés

report sur chaussée, cheminements inférieurs à 1.40m

**L'urbanisme tactique génère parfois des situations discriminantes :**

un problème récurrent faute de sensibilisation des commerçants, ou de marquage au sol



# Confort des itinéraires



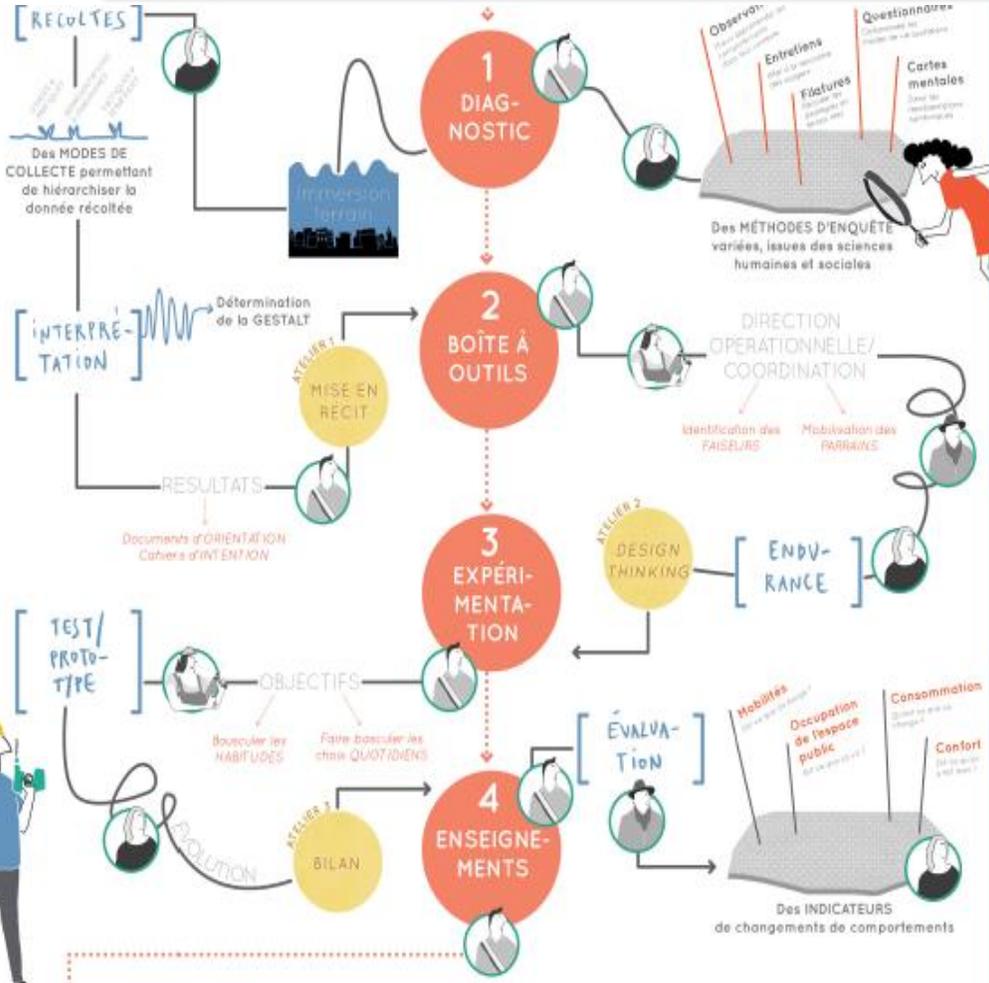
## Une Absence de Mobilier

Sur l'ensemble du cheminement, les personnes fatigables déplorent parfois l'absence totale d'assises

Il y a une diversité de forme d'assises à l'intérieur ou à l'extérieur mais elles ne sont pas adaptés a tous...



# Communication, Information, Evaluation...



## Sites des collectivités, par publipostage, a travers des campagnes il faut (in)former

Zone de rencontre, Priorité piéton, Code de la rue, code de la route...

### QUE FAIRE SELON LA TYPOLOGIE DE VOTRE RUE ?



Vous devez alors organiser la file d'attente dans la bande de stationnement.



Vous pouvez réserver l'emplacement en face de votre commerce sur Paris.fr (bibéservice déménagement) et, si l'autorisation est accordée, matérialisez la file d'attente (sans publicité) avec des bacs à fleurs par exemple et affichez l'autorisation sur la devanture du commerce.



Installez la file d'attente le long des étalages (veillez à en discuter avec les commerces voisins) et laissez l'espace libre au milieu de la rue.



Vous devez alors organiser la file d'attente entre les potelets.



# Merci de votre attention!

Des aménagements sont possibles mais

« l'accessibilité devrait être une des questions préalables lorsque l'on pense à la piétonisation des rues... »



*La seule tactique valable est de faire plusieurs expériences et de tirer profit des erreurs commises.*

*Raphaël Aloysius Lafferty*

